

Webinaire

Projet de Loi no 59:

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le projet de loi, attendu par les acteurs du milieu depuis plusieurs années, a pour principal objet de moderniser le régime de santé et de sécurité du travail, notamment en matière de prévention et de réparation des lésions professionnelles. Pour ce faire, le PL59 modifie la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (« LATMP ») ainsi que plusieurs autres lois et règlements relatifs à la santé et la sécurité du travail.

Il prévoit également l'édiction de deux nouveaux règlements, soit le Règlement sur les maladies professionnelles, lequel contient notamment la nouvelle liste des maladies professionnelles pour lesquelles la présomption de l'article 29 LATMP s'appliquera, ainsi que le Règlement sur les mécanismes de prévention, lequel contient entre autres les règles applicables en matière de programmes de prévention.

Objectifs de la formation:

Le webinaire vous donnera un aperçu général des modifications les plus importantes proposées par le PL59, ainsi que les changements significatifs par rapport au régime actuel.

Participants ciblés :

Gestionnaires, conseillers ou généralistes en ressources humaines impliqués dans la gestion des relations du travail.

Coût par participant:

Membre Synergie: 75\$

Non membre : 115\$

Date : Mardi le 23 février 2021 - Horaire : 12h00 à 13h30

Plateforme : Rencontre virtuelle offerte via la plateforme Zoom (le lien Zoom vous sera envoyé la journée avant l'événement)

Conférencière : Me Éline Léger, avocate associée chez Fasken Martineau DuMoulin.

Me Éline Léger a développé une expertise particulière dans le domaine de la gestion de l'absentéisme et des lésions professionnelles, ainsi que dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail. Dans le cadre de sa pratique, elle conseille la clientèle sur les terminaisons d'emploi, les obligations de confidentialité, l'accès aux dossiers médicaux, ainsi que sur la gestion des dossiers en matière d'absentéisme et de lésions professionnelles.

